BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1744

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

813 138 211 RCS Orléans.
MB CLOUD.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 302000.00 EUR.
Adresse : 71-73, rue André Coquillet, 45200 Montargis.
Précédent propriétaire : 813 138 211 RCS Orléans. **MB CLOUD.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ATTILA GESTION Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 71-73 rue André Coquillet 45200 Montargis Capital : 100000.00 EUR Numéro unique d'identification : 512429788 Lieu d'immatriculation : Orléans. Société absorbee : MB CLOUD Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 71-73 rue André Coquillet 45200 Montargis Capital : 302000.00 EUR Numéro unique d'identification : 813138211 Lieu d'immatriculation : Orléans. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 2105347.00 EUR - passif de 1510225.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La valeur nette des apports s'élèverait à 595 122 euros. La fusion n'entraînerait la constatation d'aucune prime de fusion. La société ATTILA GESTION détenant la totalité des 30 200 actions composant le capital social de la société MB CLOUD, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société MB CLOUD depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ATTILA GESTION. La fusion deviendra définitive à l'issue du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce et au plus tôt au 31 décembre 2026 à minuit. A cette date, la société MB CLOUD sera dissoute de plein droit sans liquidation. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. . Date du projet commun de fusion : 20.11.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ATTILA GESTION : 23.11.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Greffe du Tribunal de Commerce d'Orléans). Pour la société MB CLOUD : 23.11.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Greffe du Tribunal de Commerce d'Orléans)..